

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale  
Karin Keller-Sutter  
Cheffe du Département des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Document PDF et Word par courriel à :  
[vernehmlassungen@sif.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@sif.admin.ch)

Réf. : 23\_COU\_3250

Lausanne, le 21 juin 2023

**Consultation sur la modification de la Loi sur les banques (LB)**

---

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat vaudois vous fait parvenir ses déterminations dans le cadre de la consultation citée en marge et vous remercie de l'avoir invité à se prononcer.

A notre sens, le projet de modification de la loi sur les banques (octroi par la Confédération de garanties du risque de défaillance pour les prêts d'aide sous forme de liquidités de la Banque nationale suisse à des banques d'importance systémique) semble être un instrument efficace pour renforcer la stabilité du secteur financier suisse.

Pour autant, il ne devrait pas impacter, de manière directe ou indirecte, le bénéfice réalisé par la BNS et *in fine* le niveau de distribution d'une part de son bénéfice à la Confédération et aux cantons. C'est cependant le cas avec la 2<sup>e</sup> ligne de défense (octroi temporaire de prêts d'aide supplémentaires sous forme de liquidités) proposée dans le projet actuel de modification de la loi sur les banques.

Afin d'éviter ce risque, le Conseil d'Etat vaudois propose une alternative qui consisterait à supprimer la 2<sup>e</sup> ligne de défense – temporaire jusqu'en 2027 – et ne garder que deux des trois instruments proposés en vue de garantir les liquidités des banques d'importance systémique.

En vous remerciant de l'attention portée à ce qui précède, le Conseil d'Etat vaudois vous adresse, Madame la Conseillère fédérale, ses respectueuses salutations.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Christelle Luisier Brodard

LA VICE-CHANCELIERE



Sandra Nicollier

**Copies**

- Office des affaires extérieures
- Secrétariat général du DEIEP